



L'éclaireur est toujours accompagné par une personne de l'association. Le rôle de cette personne est d'assister l'éclaireur dans la gestion du groupe, éventuellement de traduire les commentaires s'il y a des touristes non-francophones, et de parler de l'association. Les balades sont à prix libre, et le bénévole fait passer un chapeau à la fin pour recueillir l'argent.

Important : les balades sont rémunérées sur une base fixe. À titre indicatif, chaque balade est payée un peu au-dessus du SMIC. Le contrat proposé est un CDDU (Contrat à Durée Déterminée d'Usage), signé avec une association intermédiaire qui permet de renouveler les contrats chaque mois.

Parallèlement aux balades, le parcours d'accompagnement consiste en des entretiens individuels réguliers avec la permanente de l'association, chargée de l'inclusion, ainsi que la participation hebdomadaire à des ateliers collectifs. Le parcours d'accompagnement permet de prendre le temps de définir le projet de vie de chaque éclaireur (reprise de confiance en soi, développement et acquisition de compétences, orientation professionnelle, ...).

Il est crucial que l'éclaireur soit très assidu à ces rendez-vous. En effet, malgré le soutien moral et technique, et l'accueil individualisé proposé par l'association à l'éclaireur, un projet ne peut être mené à bien sans sa motivation. L'équipe de l'Alternative Urbaine engage un travail en étroite collaboration avec les orienteurs et travailleurs sociaux afin de pouvoir proposer le meilleur soutien à ses éclaireurs.

Le projet peut intéresser des personnes que vous accompagnez ?
Contactez-nous : hello@alternative-urbaine.com ou au 06 86 15 19 34 !

Vous pouvez aussi visiter notre site : www.alternative-urbaine.com

L'Alternative urbaine est soutenue par



L'Alternative Urbaine présente LE PETIT GUIDE A L'USAGE DES STRUCTURES PARTENAIRES

ET L'ACCOMPAGNEMENT,
DANS TOUT ÇA ?



CETTE ASSOCIATION, QUE FAIT-ELLE ?

L'Alternative Urbaine est une association d'aide à l'inclusion sociale et professionnelle. C'est une association qui propose de faire découvrir Paris de façon originale et conviviale à des personnes qui souhaitent vivre une expérience de tourisme différente. Pour cela nous proposons des balades urbaines.

MAIS C'EST QUOI UN ÉCLAIREUR URBAIN ?

L'éclaireur est la personne qui anime ces balades. Ce n'est pas un guide touristique. Les balades sont utilisées comme un support pédagogique et de remobilisation pour les éclaireurs, et ont vocation à être des moments de partage, d'échanges et de convivialité.

QUI PEUT DEVENIR ÉCLAIREUR OU ÉCLAIREUSE ?

Toute personne étant actuellement dans une situation de vie difficile qui aura été orientée vers l'Alternative Urbaine par un structure ou un travailleur social et répondant aux critères suivants:

- être orienté par un travailleur social,
- être domicilié à Paris,
- maîtriser le français à l'oral au moins,
- être en situation légale d'exercer un emploi,
- avoir connu une période d'errance.

Mais la condition essentielle, c'est la motivation !



Les éclaireurs acceptent tout d'abord le parcours d'accompagnement et ils participent ensuite pleinement à l'activité de l'association.

Le travail d'éclaireur n'est pas un emploi classique. Il ne s'agit pas d'avoir un salaire complet à la fin du mois (la rémunération tourne autour de 200€ par mois, cumulable avec des allocations), mais de pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté à ses besoins, pour prendre le temps de définir son projet de vie (professionnel, personnel, etc.).

COMMENT SE PASSE LA FORMATION POUR DEVENIR ÉCLAIREUR URBAIN ?

Un parcours de balade est proposé à l'éclaireur, qui va se l'approprier en réalisant son support pour le parcours, accompagné par l'équipe permanente et des bénévoles de l'association.

Des temps individuels seront aussi consacrés à apprendre les techniques d'animation qu'il faut maîtriser pour pouvoir gérer un groupe de promeneurs, et éventuellement pour faire d'autres recherches. La formation dure environ 1 à 2 mois, selon le rythme de chacun.

Une fois que le futur éclaireur est prêt, une ou deux « balades-test » sont organisées. Des bénévoles de l'association y sont conviés. Cela permet de pouvoir faire un retour bienveillant et d'améliorer certains points. Important : ce temps de formation est rémunéré à l'heure.

COMMENT SE DÉROULENT LES BALADES ?

Elles sont programmées à jours et heures fixes chaque semaine. En général, chaque éclaireur anime une balade par semaine. Elles durent environ deux heures.